



DÉCLARATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser aux Services Techniques de la CCLPA :

Route de Vielmur - 81440 Lautrec

05 63 70 51 74

spanc@cclpa.fr

→ Indispensable pour la demande de permis de construire, de certificat d'urbanisme ou en cas de réhabilitation.

Partie réservée à l'administration

Numéro de PC : _____

Numéro de CU : _____

Nature du projet : Permis de construire Déclaration de travaux Réhabilitation de l'assainissement

1 – DEMANDEUR

Date de la demande : _____

Nom et prénom du propriétaire : _____

Adresse actuelle : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Tél. fixe (important en cas de RDV sur le terrain) : _____

Tél. portable (important en cas de RDV sur le terrain) : _____

Mail : _____

2 – LIEU D'IMPLANTATION DU DISPOSITIF

Commune : _____ Code postal : _____

Adresse des travaux : _____

N° de la parcelle cadastrale : _____ Section : _____

Superficie totale de la parcelle : _____ m²

3 – REALISATION DU PROJET

Nom, adresse et Tél. du concepteur du projet : _____

Nom, adresse et Tél. de l'installateur prévu : _____

4 – PIECES A FOURNIR

Un plan de situation à la parcelle

Un plan de masse du projet de l'installation sur base cadastrale

Un plan de coupe de la filière

Une étude de sol comprenant sondage à la tarière et test de perméabilité (même si la parcelle a fait l'objet d'une étude sur la carte d'aptitude des sols, sans analyse de sol, le SPANC ne peut émettre qu'un avis avec réserve)

5 – CARACTERISTIQUES DE LA CONSTRUCTION

Habitation principale Habitation secondaire Location

Nombre de pièces principales¹ : _____ (nombre de chambres + 2)

Autres types de locaux : Magasin Autres : _____

Alimentation en eau potable : Réseau d'eau public Puits privé Réseau public + puits

Existe-t-il un puits utilisé pour la consommation humaine situé à moins de 35m du lieu de dispersion de l'effluent ?

Oui Non

6 – CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Superficie de la parcelle : _____ m² **Superficie disponible pour l'assainissement :** _____ m²

Pente du terrain : Faible (<5%) Moyenne (entre 5 et 10%) Forte (>10%)

Nature du sol à 1m de profondeur

Terre végétale Sable Roche Argile

Perméabilité du sol (test de percolation à niveau constant mm/h) **à 70cm de profondeur**

<6 6 à 15 15 à 30 30 à 50 50 à 500 >500

Présence d'une nappe d'eau à moins d'1m sous le sol en hiver : Oui Non

Est-elle présente toute l'année ? Oui Non

→ Si vous disposez d'une étude de sol à la parcelle, joindre une copie à ce document

7 – DEFINITION DE LA FILIERE (Au besoin, n'hésitez pas à prendre contact avec le SPANC)

Destination des eaux pluviales² : Rejet en surface (fossé, caniveau...) Infiltration sur la parcelle

Rétention (cuve, marre...) Autre : _____

DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

Fosse toutes eaux Volume : _____ m³ Système de ventilation : Oui Non

Bac dégraisseur (facultatif) Volume : _____ m³

Préfiltre extérieur à la fosse Volume : _____ m³

En cas de présence d'une nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue sous la fosse ? : Oui Non

En cas d'enfouissement de la fosse sous une aire de circulation, prévoyez-vous une dalle de répartition ? :

Oui Non

¹ Pièces principales = pièces destinées au séjour et au sommeil au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (salon, séjour, chambres, bureaux)

² Il est interdit de rejeter les eaux pluviales dans le système d'assainissement non collectif

DISPOSITIF DE TRAITEMENT

-Sol perméable (infiltration dans le sol)

- Tranchées d'épandage** Longueur/tranchée : _____ m Nombre de tranchées : _____
- Lit d'épandage** Surface : _____ m²
- Filtre à sable vertical non drainé** Longueur : _____ m Largeur : _____ m Surface : _____ m²
- Filtre à sable vertical non drainé avec Septodiffuseur**
Nombre de modules : _____ unités Longueur : _____ m Largeur : _____ m
- Tertre d'infiltration** Surface : _____ m²

-Sol imperméable

- Filtre à sable vertical drainé** Longueur : _____ m Largeur : _____ m Surface : _____ m²
- Filtre à sable vertical drainé avec Septodiffuseur**
Nombre de modules : _____ unités Longueur : _____ m Largeur : _____ m
- Filtre à sable horizontal drainé (système déconseillé)** Surface : _____ m²
- Filtre vertical à massif de zéolithe**
- Filtre planté** Surface : _____ m² Végétaux : _____

→ Joindre le document confirmant l'engagement de la part de l'installateur ou du bureau d'étude ou du propriétaire sur la qualité du rejet

- Autres « type microstation »** Type de microstation : _____
→ Joindre un descriptif du dispositif

Nom du fabricant : _____

Le dispositif est-il agréé par le ministère en charge de l'écologie et de la santé ? : Oui Non

Le dispositif possède-t-il le marquage CE ? : Oui Non

→ Joindre la certification du marquage CE

- Autres « filtre compact »** Matériau utilisé : _____
→ Joindre un descriptif du dispositif

Nom du fabricant : _____

Le dispositif est-il agréé par le ministère en charge de l'écologie et de la santé ? : Oui Non

Le dispositif possède-t-il le marquage CE ? : Oui Non

→ Joindre la certification du marquage CE

EXUTOIRE DE LA FILIERE

Rejet : Cours d'eau Fossé Réseau eau pluviale Puits d'infiltration (exceptionnel)

Description du lieu de rejet : _____

En cas de rejet dans un milieu dont vous n'êtes pas propriétaire, disposez-vous d'une autorisation publique* ou d'une autorisation écrite du propriétaire (avec convention notariale - conseillé) ? :

Oui Non

* Autorisation du Maire pour un fossé communal / Permission de voirie pour un fossé départemental
→ Joindre l'autorisation ou la permission de voirie

DISPOSITIFS ANNEXES

Présence de système de relevage : Oui Non

Présence de chasse automatique (chasse à auget/auget basculant) : Oui Non

CAS PARTICULIER DES TOILETTES SECHES

Présence de toilettes sèches : Oui Non

Si oui, - présence d'une cuve étanche de stockage des fèces ou urines : Oui Non

- présence d'une aire étanche pour vider la cuve : Oui Non

- valorisation des sous produits sur la parcelle : Oui Non

8 – ENGAGEMENT

Le propriétaire soussigné, certifie exact les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- appliquer le règlement d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Lautrécois – Pays d'Agout ;

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier ;

- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur* et au projet tel qu'il aura été approuvé ;

- Prévenir le SPANC 4 jours avant achèvement des travaux et avant recouvrement pour fixer un rendez-vous afin d'effectuer le contrôle des travaux.

A _____ Le : _____

Signature du propriétaire

* (DTU 64-1), lois sur l'Eau du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006, Grenelle 2 et arrêtés du 7 septembre 2009 et du 27 avril 2012 relatifs aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle d'ANC et fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC.

En application des Articles 5 à 7 du règlement du service public d'assainissement non collectif adopté par le conseil communautaire et annexé à la délibération n°2010-07 du 02 mars 2010, les frais d'établissement d'un assainissement non collectif, les réparations, l'entretien et le renouvellement des ouvrages sont à la charge du propriétaire de l'immeuble ou de la construction dont les eaux usées sont issues. Les travaux seront effectués sous l'entière responsabilité du propriétaire.

La CCLPA n'a pas retenu dans ses compétences l'entretien des installations (vidanges des fosses et des bacs dégraisseurs). Ces vidanges régulières sont à la charge des propriétaires ou usagers.

Les installations et ouvrages doivent être accessibles, vérifiés et nettoyés aussi souvent que nécessaire.